

Devenir bénévole

Les différents centres de loisirs organisés sur le canton de Grésy-sur-Aix sont organisés par l'ACEJ. C'est une association locale, portée par une vingtaine d'élus et bénévoles du canton qui regroupe environ 800 adhérents en 2011 et touche plus de 1 000 enfants et jeunes.

Pourquoi devenir bénévole ?

Partenaire de l'école et de la famille, le centre de loisirs est un lieu privilégié d'éducation à la vie sociale et culturelle, qui permet à chaque enfant de construire son temps de loisirs selon ses besoins et ses envies.

Devenir bénévole, c'est surtout avoir la possibilité de construire ensemble un temps de loisirs adapté à chaque enfant et à chaque famille...

Mais c'est aussi :

- Etre en contact avec les autres familles, les professionnels, les élus de son canton
- Faire aboutir des projets
- Partager des idées
- S'épanouir au sein d'une équipe
- Acquérir des connaissances...

Que fait le bénévole ?

Etre bénévole vous permet de réfléchir aux côtés des autres familles sur le centre de loisirs durant les temps de rencontres. Mais vous pouvez aussi choisir de nous aider concrètement en participant aux actions de l'association :

- En animant aux côtés des professionnels durant les animations pendant les vacances scolaires et les mercredis
- En encadrant des ateliers
- En participant aux fêtes locales

Faut-il des compétences particulières ?

Devenir bénévole ne nécessite aucune compétence particulière. Chacun peut trouver sa place, pour un temps donné, au sein de l'association en fonction de ses disponibilités, ses motivations, ses savoir-faire, son enthousiasme et ses idées.

Faut-il être très disponible ?

Etre bénévole c'est donner un peu de son temps pour faire vivre l'association en fonction de son emploi du temps et de ses envies. En général, les membres peuvent participer à ces 4 grands moments de la vie associative :

1. Le conseil d'administration (1 fois par trimestre)

Tous les membres y sont rassemblés pour décider des grandes orientations de l'association.

2. Le bureau (1 fois par mois)

Vous pouvez participer plus activement à l'ACEJ en aidant au fonctionnement concret du centre.

3. L'assemblée générale (1 fois par an)

Chaque année, l'association présente à ses membres, à ses adhérents et à ses partenaires les actions de l'année écoulée et les projets de l'année à venir.

4. Les projets ponctuels :

Les bénévoles de l'association s'investissent ponctuellement sur des thématiques/projets en fonction de l'actualité de l'association. A titre d'exemple, des bénévoles se sont investis en 2011/2012 autour d'un grand événement festif (festiv' acej). D'autres se sont investis dans la création du site internet de l'ACEJ en 2011. Il n'y a aucune obligation à participer à ces projets, c'est au bon vouloir de chacun.

Est-ce un lourd engagement ?

C'est vous qui décidez de la durée de votre engagement en fonction de vos envies et de votre vie personnelle et professionnelle... A tout moment, vous avez le loisir de vous désengager.

Comment obtenir d'autres informations ?

Vous pouvez vous adresser au directeur de l'association ou à un responsable de secteur qui vous renseignera directement ou vous mettra en contact avec les responsables bénévoles de l'association (voir rubrique contact de notre site).